



**Welcome PACK**  
**à l'usage des coordinateurs**  
**POLLEC**



## Table des matières

<b>Les acteurs en Wallonie</b>	<b>3</b>
<b>POLLEC</b>	<b>4</b>
<b>Répartition des communes wallonnes par coordinateur territorial</b>	<b>5</b>
<b>Le rôle du coordinateur POLLEC communal (CPC)</b>	<b>6</b>
<b>PAEDC : Plan d'Actions pour l'Énergie Durable et le Climat</b>	<b>7</b>
<b>Rapportage</b>	<b>8</b>
<b>Les outils de communication</b>	<b>9</b>
<b>Outils RW</b>	<b>11</b>
<b>Bon boulot !</b>	<b>12</b>



## Les acteurs en Wallonie



Communes



### La Convention des Maires

fondée en 2008 sous l'impulsion de la commission européenne, elle rassemble les collectivités locales s'engageant volontairement à atteindre au minimum les objectifs climatiques et énergétiques de l'UE.

Objectif 2030 → 55% de gaz à effet de serre par rapport au niveau de 1990 (2006 pour la Wallonie)

Objectif 2050 → atteindre la neutralité climatique.

- Convention des Maires SPW: <https://lampspw.wallonie.be/dgo4/conventiondesmaires/qu-est-ce-que-la-convention-des-maires>
- Convention des Maires EU: <https://eu-mayors.ec.europa.eu/fr/home?etrans=fr>

cliquer sur «my covenant» pour accéder au profil de votre commune.

### Les 3 piliers des engagements des signataires

- Réduire les émissions de GES de 55 % d'ici 2030.
- Renforcer la résilience.
- Réduire la précarité énergétique.

Vous n'avez pas d'accès ?

Contactez votre coordinateur supra.

La Wallonie soutient la convention des Maires au travers de son programme **POLitique Locale Energie Climat** depuis 2012.

le SPW (2017) et l'AWAC assurent le rôle de coordinateur régional.

[La coordination régionale de la Convention des Maires \(wallonie.be\)](https://www.wallonie.be/fr/la-coordination-regionale-de-la-convention-des-maires)

La Wallonie dans sa volonté de soutenir les communes finance **9 «coordinateurs supracommunaux»** qui ont comme mission :

- Animer et assurer la dynamique POLLEC sur le territoire (Mise en place d'un groupe de coordination POLLEC, ateliers, etc...);
- Être l'intermédiaire entre les CPC et le SPW
- Soutenir l'élaboration, le monitoring et la mise en œuvre du PAEDC;
- Accompagner les coordinateurs POLLEC des communes;
- Former, Communiquer, Rapporter;
- Collaborer avec la cellule régionale de la Convention des Maires;

# POLLEC



## POLLEC 22

RH : 171 communes

**POLLEC 2022** avec liste des communes lauréates  
[Page POLLEC 2022](#)



## POLLEC 21

RH : 31 communes

Investissement : 126 projets

**POLLEC 21** avec liste des communes lauréates  
[Page POLLEC 2021](#)



## POLLEC 20

RH : 181 communes et 11 supras

Investissements

**POLLEC 20** avec liste des communes lauréates  
[Page POLLEC 20](#)



## POLLEC 1, 2, 3

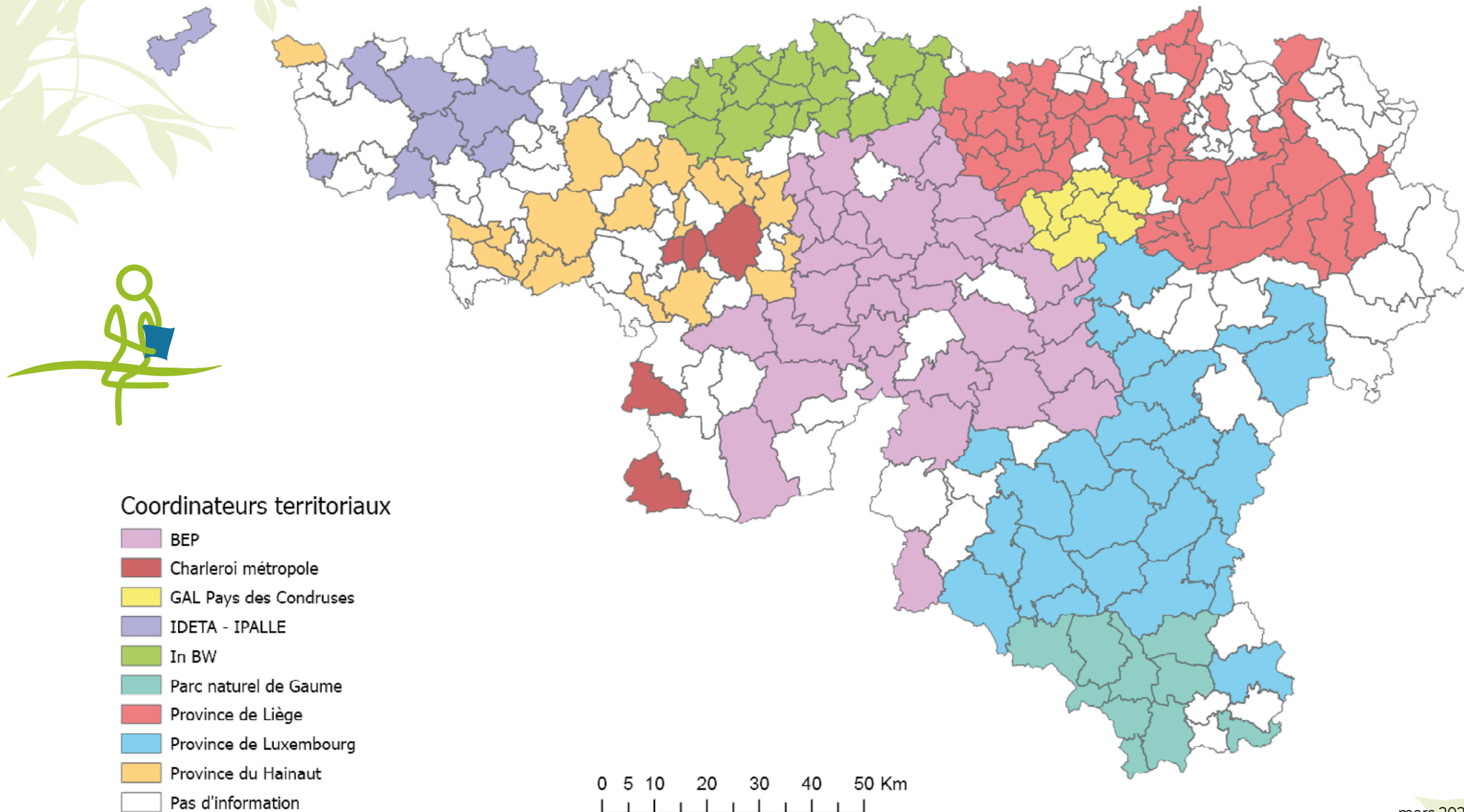
**2012 : POLLEC 1** : 17 communes-pilotes engagées dans la Convention des Maires

**2015 : POLLEC 2** : 113 communes dont 88 n'ayant pas encore adhéré et 6 coordinateurs supra locaux

**2016 : POLLEC 3** : 83 communes dont 79 n'ayant pas encore adhéré et 8 coordinateurs supra-locaux  
[POLLEC 1 2 3](#)



# Répartition des communes wallonnes par coordinateur territorial (Pollec 22)



## Le rôle du coordinateur POLLEC communal (CPC)

### Développer ses connaissances et ses compétences

- Formations
- Réseautage
- Échange de bonnes pratiques

### Plan d'action Énergie durable et climat

- Diagnostic territorial
- Élaboration du PAEDC
- Mise en oeuvre du PAEDC
- Suivi du PAEDC

### Rapporter

- À la convention des Maires
- Au SPW
- Au collègue

### Animer, fédérer, mobiliser

- [Comité de pilotage](#)
- Les parties prenantes
  - Acteurs du territoire
  - Tous les services communaux (mission transversale)
  - Les décideurs politiques

### Communiquer

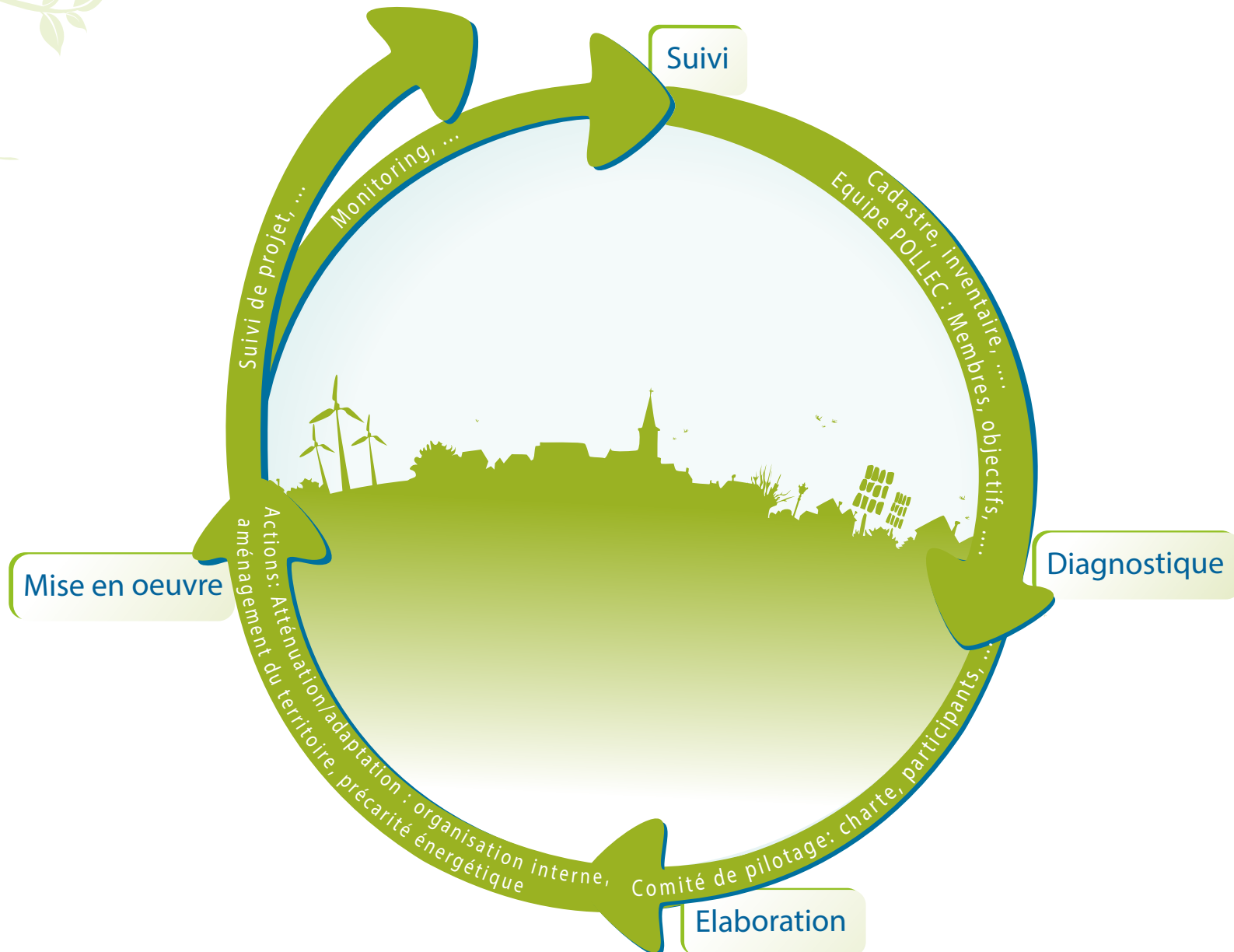
- Au sein de l'administration communale
- Vers l'extérieur



**Le coordinateur POLLEC**  
**Une mission multiple et transversale**

# PAEDC : Plan d'Actions pour l'Énergie Durable et le Climat

Signature de la Convention des Maires



## Rapportage

### POLLEC 22 RH

Le subside se termine au maximum le 31 décembre 2026  
Rapport annuel tous les 31 janvier de chaque année  
Rapport final 31 janvier 2027 (au plus tard)

### POLLEC 21 Projet

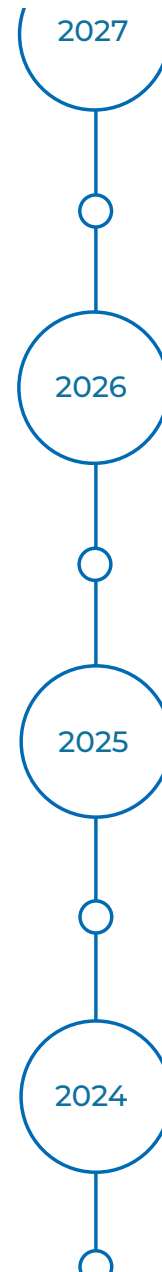
Au plus tard les projets se terminent 31 décembre 2025. Rapport semestriel tous les 30 juin et 31 décembre de chaque année  
2 déclarations de créance (une à la moitié du projet et une en fin de projet)

### POLLEC 21 RH

Le subside se termine au maximum le 31 décembre 2024. Le rapport final est à rendre un mois après la cloture de votre subside, soit au maximum le 31/01/2025

### POLLEC 20 Projet

Au plus tard les projets se terminent au 30 juin 2024. Le rapport final est à remettre au plus tard le 31 décembre 2024



### [Calendrier officiel](#)

#### POLLEC 22 :

**Convention des Maires :** (tous les 2 ans)  
A répéter, si la commune désire rester reconnue par la Convention des Maires.

<https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/ac865f28-dedb-11e6-ad7c-01aa75ed71a1/language-fr/format-PDF>

#### POLLEC 2021 :

Au plus tard en janvier 2025  
Rapports d'activité semestriel  
2 déclarations de créance  
(une à la moitié du projet et une en fin de projet)

#### POLLEC 2020 :

fin janvier 2024





# Les outils de communication



Notre contexte



Notre cadre



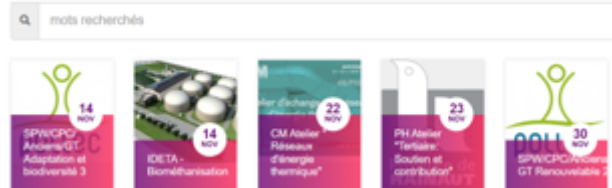
Nos cont



**Site sur lequel tous les contacts, événements, documents peuvent être partagés :**

Agenda :

événements officiels à venir



FAQ :



**Outil servant à, partager des idées, dialoguer, etc ...**

[Mode d'emploi](#)

Un espace POLLEC général : avec tous les supra et tous les coordinateurs communaux de la région wallonne

Un espace dédié à votre territoire supra



## Newsletter SPW

Nexletter tous les 3 mois



## Newsletter POLLEC

Chor-e-s coordinat-eur-rico-s POLLEC

A partir de celle-ci, une newsletter vous sera adressée de façon trimestrielle. Cette newsletter a pour objectif de vous faire part d'informations pertinentes pour votre fonction.

### [Un coaching participation citoyenne - Appel à candidats](#)

En octobre dernier, nous avons lancé un marché de service visant à sélectionner des prestataires de service pour accompagner un maximum de 20 communes dans la mise en œuvre concrète de leur Comité de Pilotage (COPIL) sur une durée de 24 mois, comprise entre mai 2024 et mai 2026. Cette mise en œuvre doit respecter les principes de la co-gestion/co-production et permettre le transfert des compétences nécessaires au Coordinateur POLLEC Communal (CPC) à l'animation des réunions du COPIL selon ces mêmes principes. Le marché est en cours d'attribution.



## POLLCast



# Outils RW

## Adapte ta commune (AWAC)

L'outil pour gérer le volet adaptation de votre Plan Climat :



## Outil POLLEC

(Energie Commune)

L'outil qui vous permettra de piloter votre plan au quotidien :



Outil d'aide à l'élaboration et au suivi quantitatif d'une stratégie énergétique territoriale



Importer depuis DB

Commune	
Année de référence	2006
Année de contrôle	
Année de lancement	
Année en cours	

*Inventaire de référence*  
*Inventaire de contrôle*  
*Lancement des premières actions*  
*Suivi (utile pour le rapportage)*

Helpdesk: [pollec@energiecommune.be](mailto:pollec@energiecommune.be)

► Accueil | Prise en main | Données patrimoniales | Données territoriales | Bilan patrimonial | Bilan territorial



# Bon boulot !

## N'hésite pas à contacter ton supra....

(Ne contacte pas le SPW en direct mais contacte ton supra)

### Contacts supras :

Energie Positive  
Wallonie picarde  
(IDETA / IPALLE)

Province de Liège  
Province de Luxembourg

INBW

Pndg  
Charleroi Metropole  
Province du Hainaut  
GAL Pays des Condruses  
BEP

Dubois Aurélie  
Bossut Hélène  
Vincent Benoît  
Janssen Damien  
Jacques Damien  
Lejeune François  
Sautelet Marc  
Lietaert Marie  
Wiels Melanie  
Cotton Michaël  
Etienne Florian  
Patris Antoine

a.dubois@ideta.be  
helene.bossut@ipalle.be  
benoit.vincent@provincedeliege.be  
d.janssen@province.luxembourg.be  
d.jacques@province.luxembourg.be  
francois.lejeune@inbw.be  
marc.sautelet@inbw.be  
m.lietaert@pndg.be  
melanie.wiels@igretec.com  
michael.cotton@hainaut.be  
florian.etienne@galcondruses.be  
apa@bep.be

